



**Conseil Municipal**  
**de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 21 décembre 2022 à 18h**  
**Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :  
**15 décembre 2022**

**Délibération n° DCM22-12-21P11**

**Finances – Etude de définition du programme de  
construction d'un cinéma – Révision de  
l'autorisation de programme**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean Fran-  
çois Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay  
Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Mé-  
diani, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô, *Conseillers mu-  
nicipaux,*

Absents :

Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck  
Rugani et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Catherine Klein à Mme Hélène Cinési

Mme Corinne Gonzalez à Mme Rosemay Crémieux

M. Stéphane Garcia à M. Georges Elnecave

Mme Claude Blaho-Poncé à Mme Marie Passieux

M. Franck Rugani à Mme Paquita Médiani

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

*Rapporteur : Mme Michelle Guibal*

Par délibération du 19 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme  
concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma pour un montant total de  
119 000 € répartis en crédits de paiement comme suit :

2022	2023	TOTAL
79 000 €	40 000 €	119 000 €

Les crédits de paiement effectivement consommés en 2022 s'élèvent à 4 680 €.

Il convient donc de reporter les 74 320 € non consommés et d'abonder en conséquence les crédits de  
paiement de l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de réviser l'autorisation de programme concernant l'étude de définition du programme de  
construction d'un cinéma, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2022	2023	TOTAL
4 680 €	114 320 €	119 000 €

- de dire que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 6 au budget principal de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 14 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho Poncé représentée par Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani représenté par Mme Paquita Médiani, M. Salvador Ruiz, Mme Claudine Soulairac, M. Michel Vullierme représenté par Mme Claudine Soulairac),

DECIDE de réviser l'autorisation de programme concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2022	2023	TOTAL
4 680 €	114 320 €	119 000 €

DIT que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 6 au budget principal de la Commune,

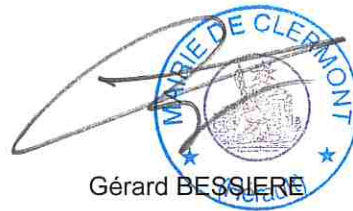
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE